échelle : 1/5 000e

0 100 200 300 400 500 m

N

DEPARTEMENT DU GERS

C. DE C. COTEAUX ARRATS GIMONE

COMMUNE DE SAINT CAPRAIS

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

3-Partie règlementaire
3.2-Document graphique

P.L.U :
Arrêté le 07/12/2023

Approuvé le 26/09/2024

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :

PAYSAGES
études & aménagements urbains
7 rue de Lavoisier
31700 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

3.2

Document établi sur la base du cadastre DGFiP PCI vecteur du 01/07/2023

ZONES
- U
- AU couvertes par des OAP sectorielles
- A
- Aaa
- N
- Ntvb

PRESCRIPTIONS
- Emplacement réservé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Ensemble boisé à préserver au titre de l'article L 151-23 du CU
- Haies ou alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L 151-23 du CU
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L 151-19 du CU
- Bâtiment pouvant changer de destination vers de l'habitat ou du tourisme
- Bâtiment pouvant changer de destination vers de l'activité

INFORMATIONS
- Zone inondable
- Points de défense incendie
- puits

Agrandissement du centre-bourg
échelle : 1/2000e